



CONCOURS

FLEURISSEMENT

2023



16 juin > 7 juillet 2023



C'est la 17^{ème} édition du concours fleurissement, destinée à récompenser les plus belles réalisations fleuries. Le jury notera l'originalité, la diversité et l'esthétique des décorations florales. Attention, la présence de fleurs artificielles est éliminatoire. Une seule inscription* et une seule catégorie seront retenues par foyer.

COUPON-RÉPONSE FLEURISSEMENT 2023

A renvoyer avant le vendredi 16 juin 2023 à :

**Hamaris • service communication • 27 rue du Vieux Moulin B.P. 72059 • 52902 CHAUMONT Cedex 9
ou à communication@hamaris.fr**

Numéro de locataire (obligatoire) :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Commune :

- Catégorie :
- Balcons (collectif)
 - Fenêtres, façades
 - Abords de bâtiment (collectif)
 - Maisons avec jardin (individuel)

Date : Signature :

Règlement

DU CONCOURS



Article 1. Composition du jury

Les réalisations seront observées et prises en photographie depuis la voie publique entre le 16 juin et le 7 juillet 2023.

Un jury composé exclusivement de salariés volontaires d'Hamaris notera les compositions sur photos en prenant en compte 3 critères :

- l'originalité de la création
- la variété des fleurs
- la qualité du massif

Les clichés seront réalisés par le service communication d'Hamaris.

Article 2. Participation au concours

Les participants au concours devront être à jours dans leurs règlements de loyers.

L'adhésion au concours vaut autorisation à la prise de clichés sur la voie publique ainsi qu'à la publication ou exposition des photographies réalisées sur tous les supports de communication d'Hamaris.

Article 3. Inscription

Toute inscription reçue après le vendredi 16 juin 2023 sera considérée comme nulle.

Les personnes inscrites n'ayant pas fleuri leur balcon, jardin ou fenêtre seront éliminées du concours.

Article 4. Dotations et prix

Pour chacune des 4 catégories, 3 prix seront attribués sous forme de chèque Cadhoc :

1^{er} Prix : 80€, 2^{ème} prix : 70€ et 3^{ème} prix : 50 €

Puis, 1 à 2 prix «coup de coeur du jury» (valeur 80€), 1 ou 2 prix «excellence» (valeur 80€) et 1 ou 2 prix d'encouragement (valeur 30€) pourront être décernés.

Les gagnants seront informés par courrier et les résultats publiés sur le site internet d'Hamaris mi-juillet.

Les prix seront remis au cours du mois de septembre.

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation, sans réserve, du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

Les données recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au règlement général sur la protection des données (RGPD). Elles sont destinées exclusivement au déroulement du concours et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du concours, soit 1 mois à compter de la remise des prix. Tous les participants au concours disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Toute demande doit être adressée au délégué à la protection des données à l'adresse : service.juridique@hamaris.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



Hamaris - OPH de la Haute-Marne

Siège Social • 27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059

52 902 CHAUMONT Cedex 9



T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28 • www.hamaris.fr